

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU JEUDI 11 OCTOBRE 2007 A 18 HEURES 30 MN

EN MAIRIE DE VILLEREST

PRESENTS : Mrs BOBILLON Président (+ 1 pouvoir), PLACE et FABRE (+ 1 pouvoir) Vice - Présidents ,

Mmes RAJOT, Mrs DUPIN Christian , DUPIN Gilles, LIONARD (+ 1 pouvoir), ROCLE, BERNARD (+ 1 pouvoir), LAFAY (suppléant de M. Nicolin), CAPITAN Marcel, BURELIER, BELLET (avec son suppléant).

Absents excusés : avec suppléant : M. NICOLIN (suppléé par M. Lafay)

avec procuration :M. JACQUET Louis (pouvoir donné à M. Lionard), Mme LAMOTTE (pouvoir donné à M. Fabre), M. GRANDJEAN (pouvoir donné à M. Bobillon) et M. MARCUCCILI (pouvoir donné à M. Bernard).

Sans procuration, ni suppléant : Mrs CAPITAN Jean-Paul, Mme JONARD, M.GUILLERMET, M. JACQUET Michel,

Le Président ouvre la séance en précisant à l'Assemblée Générale qu'un dossier, celui de la signalisation, est particulièrement urgent et a donc provoqué la convocation du Conseil Syndical.

Balisage et signalisation

La mise en place des bouées signalant la présence de récifs dangereux a commencé. Le barrage étant au plus bas, quelques récifs non répertoriés ont été découverts et nécessitent la pose de 16 bouées supplémentaires. Un avenant de 6 644 € est donc soumis au vote. Le Président précise qu'il n'y aura pas d'incidence au niveau budgétaire, puisque le montant global de l'opération reste inférieur aux 100 000 Euros prévus.

Plan de financement de cette opération

Dépenses	Recettes
DDE..... 3 225 €	Conseil Général..... 19 525 €
Balisage..... 32 585 €	Conseil Régional..... 19 986 €
Signalisation..... 44 132 €	DGE..... 10 780 €
	Enveloppe parlementaire.. 10 000 €
	Autofinancement..... 19 651 €
Total HT..... 79 972 €	Total HT..... 79 942 €
TVA 15 669 €	Avance TVA..... 15 669 €
Total TTC..... 95 611 €	Total TTC..... 95 611 €

Le Montant total des subventions s'élève à 75 % de la dépense HT.

L'avenant de 6 644 € HT est adopté à l'unanimité.

Opération sentier

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la DDE.

Phase 1 : le cahier des charges pour la mise en place des 3 passerelles de Bully, St Jean/St Maurice et St Jodard ainsi que la constitution des dossiers de mise en concurrence seront constitués par la DDE (assistance de 2 365 €).

Phase 2 : définition du tracé final. Jean-Jacques MATHELIN nous fera parvenir la liste des propriétaires privés concernés par le tracé, afin que nous prenions contact avec eux pour leur proposer une acquisition de terrain. Chaque maire des communes concernées sera associé à la démarche.

La commune de Villercresc ayant fait part de son désaccord avec le tracé retenu lors de la réunion de Bully, Mme Marie-Claude FALLET sera chargée d'organiser une réunion de travail avec Mrs PEREY (Lentigny), JACQUET (St Jean/St Maurice) et MARCUCCILLI (Villercresc). Cette réunion devrait avoir lieu le mercredi 24 octobre 2007.

Dès la réception des dossiers préparés par la DDE pour la phase 1, les entreprises seront consultées.

Après la réunion du 24/10/07 le tracé du sentier sera définitif.

Phase 3 : après le choix retenu du tracé, nous procéderons à la phase « signalétique ».

Pour la phase 1, des collectivités potentielles, pour la mise en place du financement, seront sollicitées (Etat-Région-Département-EPLoire).

Questions diverses

- il est rappelé que les emplois verts interviennent à la demande des maires ou de leurs représentants, mais pas à la demande des privés. Ils interviennent sur des propriétés du Syndicat, sur le barrage, sur les berges immédiates et sur les sentiers.
- Suite à un bris de glace sur la porte du Trafic Renault, la délibération autorisant le Syndicat à encaisser le remboursement de 121,06 € par GROUPAMA est adopté à l'unanimité.
- La taxe Foncière concernant l'assise de l'habitation du Gérant du Petit Train sera remboursée par le Grand Roanne.
- EPLoire a fait savoir que le processus de révision des règlements d'eau de Villercresc et de Naussac était enclenché.
- EPLoire est averti des travaux de mise en place de la signalisation pour assurer la sécurité de l'entreprise qui travaille sur le barrage.
- Le problème de la qualité de l'eau a été posé au SAGE.

Après adoption du PV de la précédente réunion, la séance est levée à 19 h 30.

Le Syndicat offre le verre de l'amitié à l'ensemble des participants.